



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1403

Modification du règlement d'usage de la marque Fabriqué à Lyon pour permettre le dépôt en marque collective à l'INPI (Institut National de la Propriété Intellectuelle)

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Mme AUGEY Camille

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 DECEMBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme DE LAURENS (pouvoir à Mme DUBOT), M. VIVIEN (pouvoir à Mme PRIN), M. EKINCI (pouvoir à Mme DUBOIS BERTRAND), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), Mme CABOT (pouvoir à M. REVEL), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1403 - MODIFICATION DU REGLEMENT D'USAGE DE LA MARQUE FABRIQUE A LYON POUR PERMETTRE LE DEPOT EN MARQUE COLLECTIVE A L'INPI (INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE) (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 1 décembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon souhaite mettre en valeur la création et la fabrication lyonnaise dans sa diversité et la richesse de ses savoir-faire. Pour cela, elle organise l'attribution d'un label dénommé « Fabriqué à Lyon ». Ce label distingue des produits ou gammes de produits et services dont le caractère local du processus de création et de fabrication ou de transformation est avéré.

Dans ce cadre, elle a déposé une marque simple à l'INPI le 2 septembre 2019 sous le numéro 4578387 au nom de la Commune de Lyon.

Il apparaît nécessaire de déposer à nouveau auprès de l'INPI la Marque « Fabriqué à Lyon » mais sous la forme d'une marque collective afin de permettre son utilisation par les labellisés.

Par conséquent, le règlement d'usage établi par la Ville de Lyon doit être mis à jour pour tenir compte du passage en marque collective.

Ce règlement doit prévoir de :

- déterminer les personnes autorisées à utiliser la Marque ;
- définir les caractéristiques que les produits marqués doivent présenter pour pouvoir revêtir la Marque ;
- définir les conditions dans lesquelles l'Utilisateur doit faire usage de la Marque ;
- définir les engagements et devoirs de l'Utilisateur ;
- définir les engagements de la Ville de Lyon.

Il est donc proposé de modifier le règlement d'usage de la marque Fabriqué à Lyon sur la forme pour être en conformité aux exigences posées par l'article R715-2 du code de propriété intellectuelle.

Il sera déposé auprès de l'INPI et permettra à la commune de Lyon de déposer « Fabriqué à Lyon » en tant que marque collective.

Vu la délibération n°2021/489 du 28 janvier 2021 ;

Ouï l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International - Tourisme

;

DELIBERE

- 1- La modification du règlement d'usage de la marque Fabriqué à Lyon pour permettre le dépôt en marque collective à l'INPI est autorisée.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET